



MAREAU TIR

131 rue Jean Moulin 45370 MAREAU AUX PRES
Tél stand de tir : 02 38 45 68 58 mobile sylvain : 06 07 01 71 77
mail : edine.sylvain@neuf.fr
N° F.F.TIR : 07 45 003 N° UFOLEP : 045 196 602
site internet : mareau-tir.fr

TOUT SAVOIR SUR LE TIR A MAREAU LES FILLES ET LES GARCONS PEUVENT PRATIQUER LE TIR SPORTIF DES 8 ANS

LES DISCIPLINES PRAIQUEES

- LA CARABINE 10 M:** tous les jeunes commencent par la carabine pour des raisons de sécurité
- LE PISTOLET 10 M:** il faut avoir pratiqué la carabine et connaître les règles de sécurité, avant de faire du pistolet
- LE PISTOLET 5 COUPS :** il faut être minime, minimum 13 ans, avoir pratiqué le pistolet plusieurs saisons
- L' ARBALETE FIELD 10 M** en F.F.TIR pour les minimales et en UFOLEP pour toutes les catégories
- L' ARBALETE FIELD 18 M** en F. F. TIR, pour les cadets juniors et adultes

pour pratiquer l'arbalète field, il faut être minime soit 13 ans minimum, avoir pratiqué la carabine, connaître et respecter les consignes de sécurité, être motivé de plus il faut apprendre les règles spécifiques à l'arbalète

DOCUMENTS INDISPENSABLES POUR UNE INSCRIPTION

LE CERTIFICAT MEDICAL : **le tir sportif est considéré comme un sport à risque le certificat médical est donc obligatoire tous les ans**

POUR UNE LICENCE F. F. TIR

LE CERTIFICAT MEDICAL : **le certificat médical, doit être daté après le 1er septembre, il est obligatoire pour une 1ère licence, et pour les renouvellements, de plus la licence doit être tamponnée et**

POUR UNE LICENCE UFOLEP

LE CERTIFICAT MEDICAL : **le certificat médical, doit être daté après le 1er septembre, l'UFOLEP ne délivre une licence que sur présentation du certificat médical, de plus le certificat est archivé, par le club, pendant 10 ans**

POUR LES 2 AFFILIATIONS

L'ATTESTATION PARENTALE : **obligatoire pour les mineurs, à remplir par les 2 parents**

COUPON REGLEMENT INTERIEUR : uniquement pour les nouveaux licenciés

COUPON C. C. A. S.: uniquement pour les mineurs de MAREAU. Aide de la mairie en fonction des revenus

LA COTISATION

LA COTISATION comprend :

LA LICENCE LOISIR : pour tous les licenciés. Son prix est calculé à partir du coût de la licence fédérale, de la ligue et du comité départemental, auquel on ajoute la carte de club

LA LOCATION D' ARME : il est prévu une location pour les tireurs ne possédant pas d'arme personnelle pour les tireurs faisant des compétitions officielles critériums et championnats, le montant représente le coût des engagements à toutes les compétitions officielles, jusqu'au championnat de ligue, les engagements des championnats de France sont pris en charge par le club

LES COMPETITIONS :

PAIEMENT DE LA COTISATION

LE REGLEMENT PEUT ÊTRE EFFECTUE EN 1 - 2 OU 3 FOIS, VOUS POUVEZ REGLER SOIT PAR :

CHEQUE BANCAIRE mettre les dates d'encaissement souhaitées au dos du chèque

CHEQUE VACANCE ANCV **non raturés et non remplis, sinon ils seront refusés**

COUPON SPORT ANCV **non raturés et non remplis, sinon ils seront refusés**

TICKET CAF **non raturés sinon ils seront refusés**

Les mineurs habitant à MAREAU peuvent recevoir une aide communale par la C.C.A.S. de 20 ou 40 % suivant l'avis d'imposition. Pour tous renseignements, s'adresser à la mairie de Mareau

LES AFFILIATIONS à la F.F.TIR (et ou) à l'UFOLEP

Mareau tir est affiliée à 2 fédérations : la F.F.TIR et l'UFOLEP. Nous avons adhéré à l'UFOLEP pour prolonger la saison, (la saison F.F. TIR en 10 m se termine début février), avec l'UFOLEP cela nous permet de faire de la compétition jusqu'à fin juin. Les tireurs peuvent choisir de prendre, soit une licence F. F. TIR, soit une licence UFOLEP, suivant leur niveau, soit de prendre les 2 licences. Nous vous conseillerons pour faire votre choix

L'ENTRAINEMENT

Les nouveaux peuvent venir 3 fois à l'entraînement gratuitement avant de prendre leur décision.

Chaque entraînement est encadré par des formateurs bénévoles et diplômés de la fédération française de tir.

Chaque tireur doit choisir un jour d'entraînement principal où il lui sera réservé une carabine ou un pistolet.

Il peut venir à une autre séance d'entraînement dans la semaine, mais il n'aura peut être pas son arme habituelle.

A la fin de chaque entraînement, **le tireur doit nettoyer son arme avant de la ranger, dans le ratelier**

avec la COVID tout le matériel et le poste de tir sont désinfectés à la fin de chaque entraînement

Les jours d'entraînement sont le :

LUNDI 18 H 30 / 19 H 30 école de tir

LUNDI 19 H 30 / 20 H 30 adultes compétition, et les tireurs autonomes

MERCREDI 18 H 30 / 19 H 30 arbalète 10 m

MERCREDI 19 H 30 / 20 H 30 arbalète 18 m jusqu'au mois de février saison été arbalète 10 m

VENDREDI 18 H 30 / 19 H 30 arbalète 10 m

VENDREDI 19 H 30 / 20 H 30 école de tir

VENDREDI 20 H 30 / 21 H 30 adultes débutants et compétition

en fonction de la situation sanitaire les horaires peuvent évoluer

si vous ne pouvez pas venir à l'entraînement, merci de prévenir, pour que les formateurs tous bénévoles ne préparent pas votre carabine ou votre pistolet, ainsi que tout le matériel

LA COMPETITION

Nous inscrivons, tous les jeunes de l'école de tir (qui le souhaitent), aux critériums organisés à Mareau par le comité départemental (pour que les jeunes voient ce qu'est une compétition).

Tous les tireurs peuvent participer au concours amical de Mareau fin janvier.

Pour les tireurs des autres catégories, seuls les tireurs qui le souhaitent participent aux compétitions F.F.TIR ou UFOLEP

LES CIBLES DE COULEURS uniquement pour les licenciés F.F.TIR

Les jeunes peuvent participer, au contrôle de connaissances, (cibles de couleurs) (organisé par l'équipe technique départementale) pour tous les clubs du Loiret

les "cibles de couleurs" se déroulent à Mareau un samedi soit le matin soit l'après midi.

Les cibles blanches sont généralement prévues en décembre ou janvier, ce contrôle porte sur la sécurité, et la connaissance des différentes pièces d'une carabine ou d'un pistolet

Les cibles jaune, orange, verte, bleue, ou marron sont prévues en juin

Plus on monte dans les cibles, plus le questionnaire est pointu, la sécurité reste présente, à tous les niveaux mais on aborde la technique.

LE TELEPHONE PORTABLE

le téléphone portable est interdit sur le pas de tir, les tireurs devront mettre leur portable dans une boîte prévue à cet effet dès leur arrivée

LA BOUTIQUE

Au club nous vendons :

- des plombs, que nous avons sélectionnés, pour assurer un bon fonctionnement de nos carabines et pistolets

- des cibles carabine, pistolet et arbalète

#####

- des accessoires : pince pour les boîtes de plombs pour éviter qu'elles s'ouvrent dans le trajet, boîte range plombs...

- des vêtements aux couleurs du club

LA DETENTION D'ARME

Tout licencié F.F.TIR peut obtenir une détention d'arme au bout de 6 mois de tir, le club ne dispose pas d'installations 25 m

il ne peut donc pas faire les tirs contrôlés, de ce fait **il ne sera délivré aucune demande de détention**